

L'état de santé du Pape bouscule son agenda

Vatican François a subi une d'opération ce mercredi et a annulé ses rendez-vous les jours prochains.

Ce mercredi après-midi, le pape François, âgé de 86 ans, a été opéré en urgence à Rome pour un risque d'occlusion intestinale. Cette intervention chirurgicale a duré trois heures et s'est déroulée "sans complications", a précisé la salle de presse du Saint-Siège. Le Pape "va bien", est "conscient" et a même "plaisanté" après l'opération, a annoncé le chirurgien qui a réalisé l'intervention. L'objectif, a encore précisé le Vatican, était d'effectuer "une opération chirurgicale de laparotomie et de chirurgie plastique de la paroi abdominale avec prothèses". Elle entraînera pour François "plusieurs jours" d'hospitalisation et un repos d'au moins une dizaine de jours: dans son agenda, tous ses rendez-vous ont été annulés jusqu'au 18 juin.

Au Vatican, cette nouvelle intervention chirurgicale n'a pas manqué de susciter beaucoup de fébrilité. Si François a encore présidé l'audience générale place Saint-Pierre devant des milliers de fidèles ce mercredi matin, son état de santé général ne cesse d'inquiéter.

D'importants rendez-vous confirmés

En juillet 2021, l'évêque de Rome avait déjà été hospitalisé une dizaine de jours dans l'hôpital Gemelli de Rome pour une lourde opération du côlon, à l'issue de laquelle il a affirmé avoir gardé des séquelles de l'anesthésie. Fin mars, François avait de nouveau été soigné pendant trois jours dans le même établissement pour une infection respiratoire. Il y a deux semaines, de la fièvre l'avait obligé à annuler ses rendez-vous.

Faut-il pour autant relancer des spéculations sur l'éventualité d'une renonciation? A priori non. Ces derniers jours, le pape François a en effet confirmé de nombreux et importants rendez-vous qui se tiendront ces prochains mois. Du 2 au 6 août, François rencontrera les jeunes présents à Lisbonne pour les 37^e Journées mondiales de la jeunesse, a confirmé le Vatican ce mardi 6 juin. Du 31 août au 4 septembre, un voyage est annoncé en Mongolie. Et les préparatifs pour son voyage à Marseille, où il devrait célébrer une messe au Vélodrome le 23 septembre, vont bon train.

Les confirmations de ces rendez-vous qui lui tiennent à cœur laissent entendre qu'une renonciation n'était pas dans les plans de François ces dernières semaines. Pour autant, la réponse à cette question reste suspendue à sa santé fragile, comme le prouve cette intervention chirurgicale et urgente qui a bousculé son agenda pour dix jours.

BdO

Clap de fin pour la réforme des retraites. Et après?

France Une nouvelle tentative d'abrogation du texte ne sera pas votée.

Décryptage Laure de Charette
Correspondante en France

La macronie aura finalement réussi à repousser chacun des coups de boutoir – et Dieu sait qu'ils furent nombreux – infligés par l'opposition depuis l'adoption sans vote de la réforme des retraites le 20 mars.

Dernier épisode en date dans la grande bataille procédurale à laquelle se livrent le gouvernement et l'opposition: la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet (lire son portrait p.2), a déclaré ce 7 juin "irrecevables" les amendements de rétablissement de l'article 1 de la proposition de loi déposée par le petit groupe Liot (20 membres) visant à abroger la retraite à 64 ans. Le texte sera donc examiné le 8 juin par les députés réunis au palais Bourbon mais sans son article premier, le plus litigieux, retoqué fin mai en commission des Affaires sociales.

Un dérèglement de la V^e République

Cette fois, c'est l'article 40 de la Constitution que la présidente a dégainé pour retoquer l'amendement. "Après le 49.3 à l'Assemblée, le 44.3 au Sénat, voici l'article 40. Les Français vont de-

venir d'excellents constitutionnalistes!" ironise Olivier Rouquan, enseignant-chercheur en sciences politiques et chercheur associé au CERSA (Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques), qui voit dans "toute cette affaire politique un dérèglement de la V^e République".

Cet article, utilisé seulement à vingt-cinq reprises en trente ans, limite le pouvoir d'initiative des parlementaires en matière financière. Il interdit toute création ou aggravation d'une charge publique et n'autorise la diminution d'une ressource publique que dans la mesure où elle est compensée par l'augmentation d'une autre ressource. En l'occurrence, le groupe Liot entendait compenser le manque à gagner pour les caisses sociales, impliqué par l'annulation éventuelle du recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, avec une taxe sur le tabac. En vain. Pas question pour le gouvernement de laisser les députés remettre une pièce dans le jukebox alors que le camp présidentiel tente coûte que coûte de changer de disque.

Sans surprise, l'opposition a aussitôt dénoncé "un braquage

démocratique" et "un séisme politique". La présidente du groupe LFI a annoncé que son groupe déposerait une motion de censure. Le patron du Rassemblement national, Jordan Bardella, a de son côté fait savoir que le groupe se tenait prêt à voter une telle motion, y compris si elle émanait de la gauche. En mars dernier, il n'avait manqué que neuf voix pour que le gouvernement soit renversé...

"Cela laissera des traces"

Cette fois, c'est l'article 40 de la Constitution que la présidente a dégainé pour retoquer l'amendement. Il limite le pouvoir d'initiative des parlementaires en matière financière.

En attendant, la mobilisation contre la réforme des retraites s'essouffle. Le 6 juin, seuls 230 000 manifestants ont été recensés par le ministère de l'Intérieur, soit la plus faible mobilisation enregistrée depuis le début du mouvement social. Cela n'empêche pas les deux tiers des Français de rester très hostiles à cette réforme promise par Emmanuel Macron dès 2017. "Ce conflit laissera des traces au sein de l'opinion publique. Une grande partie de la population a le sentiment que ses acquis sociaux vont régresser et que l'insécurité sociale au travail augmente sans contrepartie et sans que cela ait été assez discuté", analyse Olivier Rouquan. À travers ce conflit lié aux retraites, on observe que la population supporte désormais moins bien les passages en force de l'exécutif, qui jusque-là passaient facilement, comme si les valeurs démocratiques évoluaient."

Une lassitude des parlementaires

Le conflit laissera aussi des traces au Parlement, selon le politologue. "De nombreux députés, y compris proches de la majorité présidentielle, sont lassés de voir leur fonction rabaissee et la délibération dans le pays affaiblie." Olivier Rouquan dénonce en outre un "hyperprésidentialisme de papier qui n'entraîne plus personne dans son sillage, avec un exécutif doté de pouvoirs procéduraux, administratifs et institutionnels accrus mais une légitimité en constante baisse". Emmanuel Macron a encore quatre ans à tenir...



La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a déclaré "irrecevables" les amendements déposés par un petit groupe de l'opposition.